

Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 05/2021

Comptes 2020

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Madame Michèle Rüfenacht, de Messieurs Frédéric Oulevey Président, Valentin Piaget, rapporteur, Amaury Annen, Pascal Capon et Lionel Moret, suppléant, s'est réunie les 17 et 31 mai ainsi que le 7 juin au Foyer de la Salle Polyvalente et à la salle de Municipalité en présence de M. Alain Domenig, Syndic, et pour le 17 mai de Mme Anne-Marie Christen, boursière, pour statuer sur le préavis municipal no 05/2021 - Comptes 2020.

La commission ne va pas répéter ce qui figure dans le préavis. Ce rapport donne des compléments.

Point 1 : Administration Générale

Point 130.3185 : Honoraires et prestations de service :

Cette rubrique comptable a été analysée de manière approfondie en vérifiant toutes les pièces comptables. Aucune anomalie n'a été détectée. Le montant important se justifie essentiellement par le PPA de la St-George (CHF 20'228.65) et par le dossier du PGA (CHF 15'800.-). Le reste des frais se répartit de la manière suivante : CHF 3'765.60 de frais d'avocats pour des recours et conflits, CHF 4'900.- pour la révision des comptes de la commune, ainsi que quelques menues dépenses.

Point 140.3520.001: Région de Nyon – DISREN :

Le montant a été plus faible que budgété en raison du gel de certains projets pour cause de COVID.

Point 150.3170 : Réceptions, Manifestations

L'annulation de la célébration du 1^{er} août et de son feu d'artifice a permis une économie substantielle.

Point 180.3520.001 : Service informatique

L'excès par rapport au budget vient de l'adaptation de l'informatique communale au télétravail (Offisa Cloud).

Point 2 : Finances

Point 210 : Impôts

Les impôts sur les personnes physiques ont ramené plus que budgété malgré l'année marquée par la pandémie du COVID19. Par contre, les impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers) sont inférieurs au budget 2020.

Point 3 : Domaines et Bâtiments

Points 310.3145.001 Etangs les Marais (Moulin) et 310.4513 – Subventions Etat de Vaud.
Ces deux montants se compensent partiellement en raison de la participation cantonale aux travaux d'entretien des étangs du Moulin.

Point 320.3146.004 : Participation au Groupement Forestier

Deux facteurs expliquent le déficit plus important que budgété pour les forêts communales: une baisse du prix du bois et une diminution des subventions.

Point 320.3146.004 : GFS bail à loyer

Le montant a servi à remettre à zéro les comptes pour les baux à loyer pour éviter de mauvaises surprises l'année prochaine lors de la clôture des baux. La Commission a dû demander des éclaircissements concernant la pièce no 1330. Celle-ci comporte un décompte manuscrit qui a permis de tenir compte d'une correction comptable sur le compte 9259.060. Mme Christen a fourni rapidement les informations et le décompte concerné. Grâce à ces informations, la Commission a donc pu constater la justesse des écritures comptables.

Point 352.3140.001 : Entretien Auberge Communale

Les gros travaux concernent l'installation d'un réseau Wifi et télévision, les travaux de carrelage et de sanitaires pour la réfection de 2 salles de bain dans les chambres d'hôtel.

Point 352.4270.001 : Loyer Auberge Communale

La commune a renoncé partiellement au loyer pour un montant de CHF :10'100.- pour soutenir notre aubergiste pendant les restrictions dues à la pandémie.

Point 4 : Travaux

Point 430.3142.001 : Routes - Signalisation

Ce poste regroupe principalement les achats de matériel, soit le radar pédagogique, le trioflash et le miroir du centre du village. Au total, ces 3 objets ont coûté CHF 14'260.65.

Point 450 : Ordures ménagères :

Malgré la pandémie, les coûts pour les objets encombrants n'ont pas explosé. Le bon comportement des citoyens de la commune (bonne qualité du tri, utilisation respectueuse des sacs taxés) peut se constater grâce à la différence entre le poste 450.3188.001 – « Enlèvement OM et incinération » et le poste 450.4360.001 – « Rétrocession sacs à ordures » puisque les communes sont rétribuées en fonction de la qualité et du poids des déchets.

Point 5 : Instruction publique et cultes

Ces montants sont essentiellement imposés par des autorités supérieures. Ils n'appellent donc pas de commentaire particulier.

Point 6 : Police

Ces montants sont essentiellement imposés par des autorités supérieures. Ils n'appellent donc pas de commentaire particulier.

Point 7 : Sécurité sociale

Point 710.3524.003 - Accueil familial de jour :

Ces montants représentent notre participation au coût de la structure d'accueil des 0-12 ans dans la région. C'est la part que la Commune met en plus des contributions des parents. Comme ce montant dépend des revenus des parents, sa fluctuation est peu prévisible.

Point 713 : Jardin d'enfants La Petite Licorne :

Comme nous l'avons indiqué dans notre rapport sur les comptes 2019, cette structure réservée aux enfants de 2 ans et demi à 4 ans pourrait sortir des chiffres rouges avec quelques enfants supplémentaires sur chacune des matinées d'ouverture. L'expérience des autres communes montre qu'il faut en moyenne 5 ans pour atteindre l'autofinancement. La pandémie a en outre probablement réduit le besoin de garde d'enfant pendant les périodes de télétravail et de semi-confinement.

Point 8 : Services Industriels

Point 840 - Chauffage à distance au bois :

Ce poste a été audité en détail. Aucune anomalie n'a été constatée.

Conclusions.

Les comptes ont été étudiés de manière approfondie et les pièces ont été vérifiées par pointage. Cette année, les pièces du point 130.3185 : Honoraires et prestations de service, ont été étudiées en détail. Les comptes sont clairs et très bien tenus. La Commission félicite Mme Anne-Marie Christen pour la qualité de son travail. La Commission n'a constaté aucun écart entre les écritures et les pièces analysées.

Grâce à une gestion rigoureuse et prudente et aux prélèvements sur les fonds de réserve, nous constatons que les comptes de l'année 2020 dégagent un excédent de revenus de CHF : 70'737.57

Nous remercions Madame Anne-Marie Christen, Boursière, et Monsieur Alain Domenig, Syndic, pour leur disponibilité et pour leurs explications.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 05/2021 - Comptes 2020, soit :

- d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de Gestion et Finances.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



Frédéric Oulevey

Le rapporteur



Valentin Piaget

Un membre



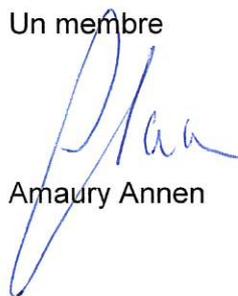
Pascal Capon

Une membre



Michèle Rufenacht

Un membre



Amaury Annen